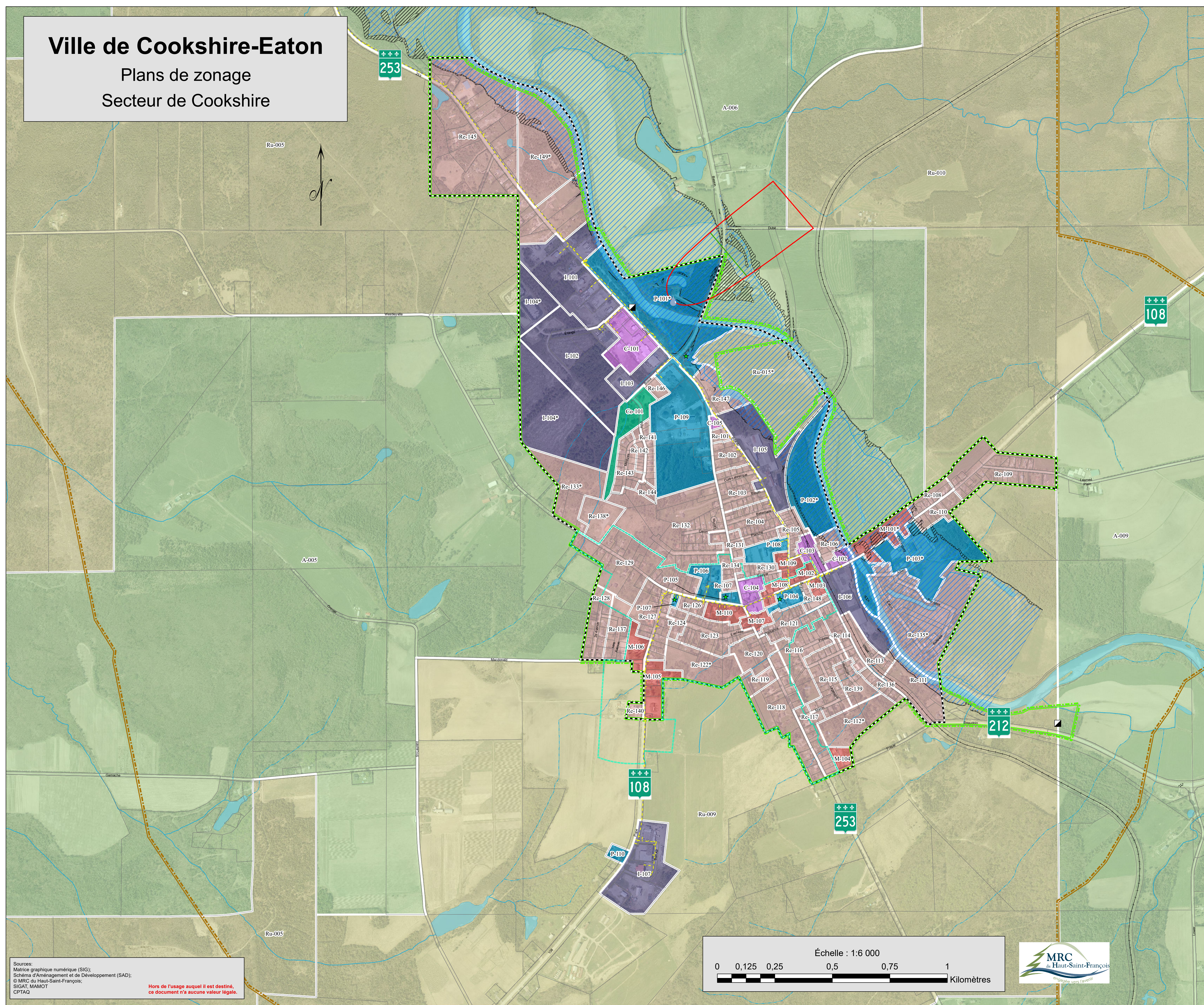


Ville de Cookshire-Eaton

Plans de zonage
Secteur de Cookshire



Légende

Zones

- Agricole
- Rurale
- Résidentielle
- Villégiature
- Commerciale
- Mixte
- Publique
- Conservation
- Industrielle

* Zone d'aménagement de réserve

Éléments et zones à protéger

- Aires de protection des prises d'eau
- Périmètre d'interdiction des nouvelles installations d'élevages à forte charge d'odeur
- Limite de la zone agricole permanente (LPTAA)
- Limite du PIIA (règlement no.214-2016)
- Zone inondable (0 - 20 ans)
- Zone inondable (20 - 100 ans)
- ★ Bâtiment protégé
- ▣ Site désaffecté d'un ancien dépotoir
- Prise d'eau potable communautaire

Autres

- Périmètre urbain
- Voie ferroviaire
- Route provinciale
- Route municipale
- Réseau de gaz naturel
- Limites de lot
- Limite municipale
- Lacs, étangs et rivières
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent

Règlement no	Date d'adoption

Ce plan fait partie intégrante du Règlement de zonage no. 286-2021 en tant qu'Annexe 1

Authentifié ce jour _____

Mairesse _____

Secrétaire-trésorier _____

ville de **Cookshire-Eaton** 220, rue Principale Est, Cookshire (Québec) J0B 1M0
Tél.: 819-560-8585 Téléc.: 819-875-5311
Courriel: cookshire-eaton@hsfcq.ca

DOSSIER D'URBANISME VILLE DE COOKSHIRE-EATON

Titre: **PLANS DE ZONAGE
ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT NO. 286-2021**

Dessiné par: Sylvain Lamontagne Date: Août 2021

Vérifié par: Charles Laforest Sceau: _____

Approuvé par: Charles Laforest Plan: 2 de 5

Sources:
Matrice graphique numérique (SIG);
Schéma d'Aménagement et de Développement (SAD);
© MRC du Haut-Saint-François;
SIGAT, MAMOT
CPTAQ

Hors de l'usage auquel il est destiné,
ce document n'a aucune valeur légale.

